



GRILLES TARIFAIRES

Tournage et prise de vue

**CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX**

SOMMAIRE

GRILLES TARIFAIRES DES TOURNAGES 2

Grille tarifaire des tournages

– 12h d'occupation 2

Grille tarifaire des tournages

– 8h d'occupation 3

GRILLE TARIFAIRE DES PRISES DE VUE 4

DEFINITIONS DES TOURNAGES ET PRISES DE VUE 5

PROCEDURE D'AUTORISATION D'OCCUPATION 7

GRILLE DES CATEGORIES DE MONUMENTS 9

Monuments de catégorie A 9

Monuments de catégorie B 9

Monuments de catégorie C 10

Cathédrales 12

CREDITS IMAGES 13

GRILLE TARIFAIRE DES TOURNAGES

Forfait 12h d'occupation

Forfait pour 12h d'occupation avec 1 agent inclus

Nature du tournage 12h	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	À PARTIR DE					
Publicité, bande-annonce	15 000 €	18 000 €	7 000 €	8 400 €	3 800 €	4 650 €
Long-métrage	9 000 €	10 800 €	5 500 €	6 600 €	3 500 €	4 200 €
Téléfilm, série-télévisée, docu-fiction, jeu-vidéo, web-série, vidéos pour application ou blog ou diffusion digitale...	6 000 €	7 200 €	3 500 €	4 200 €	2 500 €	3 000 €
Clip, court métrage, flash mob	2 500 €	3 000 €	2 500 €	3 000 €	2 500 €	3 000 €

Plateau d'émission

Tarifs sur devis

GRILLE TARIFAIRE DES TOURNAGES

Forfait 8h d'occupation

Forfait pour 8h d'occupation avec 1 agent inclus et pour une équipe de moins de 5 personnes						
Nature du tournage 8h	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE
Émission, documentaire, reportage, interview, film expérimental, film institutionnel (film promotionnel d'une société sans commercialisation)	1 300 €	1 560 €	1 000 €	1 200 €	850 €	1 020 €
Enregistrement audio (concert)	600 €	720 €	600 €	720 €	600 €	720 €
Teaser, pilote sans commercialisation (tarif forfaitaire non divisible)	400 €	480 €	400 €	480 €	400 €	480 €
Film à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique à titre commercial ou publication sur support multimédia	550 €	660 €	550 €	660 €	550 €	660 €
Film à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique à titre non commercial	Gratuité (hors frais d'agents supplémentaires)					
Institutionnels du tourisme (OT, CDT, CRT, Atout France...) : film à caractère promotionnel et sans commercialisation	Gratuité (hors frais d'agents supplémentaires)					

GRILLE TARIFAIRE DES PRISES DE VUE

Forfait 8h d'occupation ou utilisation de l'image d'un Domaine national

Forfait pour 8 heures d'occupation avec 1 agent inclus

Nature des prises de vues	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE	À PARTIR DE
Publicité	7 000 €	8 400 €	5 000 €	6 000 €	3 000 €	3 600 €
Publication électronique multimédia (tablette, smartphone, jeu vidéo, application...)	4 000 €	4 800 €	2 500 €	3 000 €	1 500 €	1 800 €
Reportage de magazine ou catalogue (mode, auto, décoration, parfum, bijoux, chaussures, cosmétique...)	3 000 €	3 600 €	2 000 €	2 400 €	1 700 €	2 040 €
Vente et produit dérivé (carte postale, poster, affiche, calendrier, maquette, tee-shirt, jaquette de CD, couverture de livres...)	1 500 €	1 800 €	800 €	960 €	800 €	960 €
Ouvrage d'art, publication à caractère scientifique, universitaire, pédagogique ou autres types d'ouvrages à caractère commercial	550 €	660 €	550 €	660 €	550 €	660 €
Promotion et communication interne de la société (atelier de travail, séminaire, press-book) (tarif forfaitaire pour 2h non divisible – hors agent)	250 €	300 €	250 €	300 €	250 €	300 €
Photo à titre non commercial : photo de mariage (présence du couple marié, 1 photographe et 2 accompagnateurs éventuels) ou photo de groupe (tarif forfaitaire pour 2h non divisible - hors agent)	150 €	180 €	150 €	180 €	150 €	180 €
Photo à caractère scientifique, scolaire, universitaire ou pédagogique à titre non commercial	Gratuité (hors frais d'agents supplémentaires)					
Institutionnels du tourisme (OT, CDT, CRT, Atout France...) : prise de vue à caractère promotionnel et non commercial	Gratuité (hors frais d'agents supplémentaires)					
Exposition	Consulter la DDCP (à l'exception des projets pour cathédrales)					

DEFINITIONS DES TOURNAGES ET DES PRISES DE VUES

FILM DE CINÉMA : œuvre produite à l'aide d'un moyen technique et ayant pour résultat un effet cinématographique, destiné à une première diffusion en salles de projection :

- long métrage : film d'une durée de plus de 60 minutes
- moyen métrage : film d'une durée de 30 à 60 minutes

FICTION TÉLÉVISÉE : œuvre de fiction produite pour la télévision.

TÉLÉFILM : film de fiction destiné à une diffusion télévisée, d'une durée moyenne de 60 minutes.

SÉRIE TÉLÉVISÉE : œuvre télévisuelle se déroulant en plusieurs parties.

DOCU-FICTION : genre cinématographique ou télévisuel mêlant le documentaire et la fiction, par le biais d'une narration propre empruntant l'utilisation d'images d'archives, de scènes de reconstitution, de témoignages, de voix-off, ou de jeux d'acteurs. L'organisation d'un tournage de docu-fiction peut être considérée selon la taille de l'équipe et les moyens mis en œuvre comme une fiction. Le forfait tarifaire est dans ce cas celui d'une fiction TV.

JEU VIDÉO : exploitation d'images photos ou vidéos, réelles ou virtuelles, pour la réalisation d'un jeu. Le forfait à considérer dépend de l'exploitation et de la diffusion.

WEB – SERIE : série composée de vidéos diffusées sur Internet, revêtant plusieurs utilisations (fiction, publicité, promotion, reportage touristique). L'instruction de ce type de demande est soumise à l'envoi d'un dossier précisant la nature de l'exploitation finale des images.

BLOG : journal personnel, chronique d'humeur, publié sur Internet sous la forme d'articles généralement succincts rendant compte d'une actualité autour d'un sujet donné ou d'une profession. Le blog peut être utilisé à des fins personnelles mais aussi comme support de placement de produit par une marque, une personnalité. Dans ce cas, le blog est à considérer comme une publicité.

TIME-LAPSE : technique d'animation ou de photographie utilisant un effet de captation réalisé image par image à grande vitesse. Le time-laps ne définit pas la nature de l'exploitation des images. Il faut ici demander la nature de l'exploitation.

PLATEAU D'ÉMISSION : espace d'un studio de télévision destiné à être filmé ou à recevoir les techniciens les plus proches de la zone couverte par les caméras.

PUBLICITE : séquence filmée, quel que soit le support, la durée, ou le moyen de diffusion, destinée à faire connaître un produit ou un ensemble de produits et/ou à inciter un public, quel qu'il soit, à en faire l'acquisition.

BANDE-ANNONCE : montage d'extraits choisis d'un film pour en faire la publicité avant sa sortie.

TEASER : phase initiale d'une campagne publicitaire se présentant sous forme d'énigme, destinée à susciter et à maintenir l'attention du public.

CLIP : film vidéo bref, destiné à illustrer une œuvre musicale, cinématographique ou à promouvoir une personne ou une œuvre (artiste, compositeur, auteur...).

DOCUMENTAIRE : œuvre de moyen ou long métrage, produite pour la télévision, le cinéma, ou commercialisée sur un support physique ou digital, qui informe et propose une analyse d'un sujet autour d'un récit.

REPORTAGE : récit journalistique privilégiant le témoignage direct, d'un format court destiné à une diffusion exclusivement télévisuelle. Le reportage est d'abord un compte-rendu d'événements auxquels assiste le journaliste sur le terrain.

FILM INSTITUTIONNEL: film de communication interne ou externe d'une société, association, institution ou d'un groupe ayant comme objectif de faire connaître ou de présenter l'ensemble des activités de l'institution. Il n'est pas destiné à être diffusé auprès du grand public.

FILM EXPÉRIMENTAL : film explorant le cinéma traditionnel mêlé aux arts plastiques, d'une durée variable.

COURT-MÉTRAGE : film dont la durée excède rarement trente minutes (une heure maximum), peu répandu dans les circuits de distribution classiques mais profitant d'un intérêt dans certains festivals spécialisés.

FLASHMOB : rassemblement d'un groupe de personnes pour y effectuer des actions courtes convenues d'avance, avant de se disperser. Le rassemblement étant généralement organisé au moyen d'Internet, les participants ne se connaissent pas pour la plupart.

APPLICATION : dans le domaine informatique, programme (ou ensemble de logiciels) directement utilisé pour réaliser une tâche ou un ensemble de tâches élémentaires d'un même domaine ou formant un tout, à installer sur mobile, tablette ou ordinateur.

PROCEDURE D'AUTORISATION D'OCCUPATION

Toute occupation des espaces nécessite la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) quel que soit le motif ou l'utilisation. Toute autre utilisation, commercialisation ou cession à des tiers des images fera l'objet d'une nouvelle AOT soumise éventuellement à redevance.

Les AOT sont établies par les gestionnaires ou administrateurs du site qui les transmettront en état provisoire à la Direction du développement économique (DDE) pour vérification et transmission au Président du Centre des monuments nationaux (CMN) pour signature.

Le bénéficiaire de l'AOT fait son affaire de la surveillance et de la sécurité sur les lieux. A noter que le bénéficiaire de l'AOT est seul responsable de la surveillance de ses installations et de son matériel y compris pendant les heures de fermeture.

Pour toute fermeture totale ou partielle du monument, l'administrateur ou son représentant doit effectuer la démarche directement auprès du Président du CMN par mail ou par courrier accompagnée d'une note circonstanciée, en informant en parallèle la DDE.

Pour toute mise à disposition de mobilier ou démeublement l'avis favorable du conservateur est requis.

Le Centre des monuments nationaux ne peut être mis en cause pour quelque motif que ce soit.

Forfaits tarifaires

Les tarifs sont forfaitaires. Ils comprennent :

- la redevance d'occupation (mise à disposition des lieux),
- les frais de gestion du dossier,
- les frais divers liés à l'occupation (électricité principalement) exception faite pour le domaine de Saint-Cloud,
- les frais liés à la présence du personnel nécessaire à l'accueil de la manifestation (un agent d'accueil et surveillance). En cas de besoin d'agents supplémentaires, un montant forfaitaire sera ajouté à la redevance par heure d'occupation et par agent.

Selon la nature du forfait tournage, les forfaits sont valables soit pour une durée de douze heures divisibles une fois (pour six heures), soit pour huit heures divisibles une fois (pour quatre heures). Tout dépassement donnera lieu à la facturation d'un supplément horaire égal au 12ème ou 8ème du tarif normalement applicable selon la nature du forfait.

Les forfaits pour prises de vue non divisibles (photo de mariage et promotion interne de la société) ne comprennent pas d'agent et sont valables 2 heures durant les heures d'ouverture du monument.

Les tarifs sont applicables dès l'arrivée du bénéficiaire de l'AOT ou de ses prestataires dans le monument.

Majoration ou minoration

Les tarifs long-métrage et publicités sont fixes et non négociables (sauf cas très exceptionnel relevant de la décision du Président du CMN) à la différence d'autres tarifs qui peuvent être majorés ou minorés dans la limite de 40 % par rapport à leur montant initial HT et selon les attributions des délégations de signature transmises par le service juridique et les conditions générales d'application tarifaires.

Le Président du CMN est autorisé à majorer sans limitation les tarifs de référence en cas de manifestation atypique ou d'amélioration significative des conditions de location et de confort, et ce, conformément aux termes de la délibération du conseil d'administration du CMN.

Abattements

Un abattement de 50 % sur le tarif applicable est consenti pour les périodes de montage et de démontage.

Un abattement de 10% est consenti à partir de la 4ème tranche de 12 heures de tournage (activité de production) que ces tranches soient ou non consécutives.

Aucune redevance n'est facturée pour le stockage du matériel de production (en l'absence de toute activité de production) sauf si cette occupation gêne la circulation du public et/ou si elle excède 48 heures consécutives. Dans ces deux derniers cas, une redevance journalière correspondant à 25% du tarif est facturée à l'utilisateur.

Une majoration de 50% sur le tarif applicable est imposée en cas de fermeture totale ou partielle du monument, de démeublement et/ou de mise à disposition de mobilier pour les décors.

En cas de fermeture totale ou partielle du monument, le tarif inclus également les recettes non perçues (droits d'entrée, ventes à la librairie-boutique et recettes annexes).

Gratuité

La gratuité est accordée sur demande aux enseignants et étudiants uniquement pour des projets à but éducatif et culturel sans activité commerciale et sur justificatif : présentation de l'attestation scolaire dûment signée et remise d'une copie de la carte d'étudiant ou professionnel.

Pour le reste des tarifs, seul le Président du CMN peut accorder la gratuité. Il est rappelé qu'une gratuité ne peut être octroyée que dans les cas précisés à l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En cas de demande de gratuité de la part du demandeur, et si l'administrateur du monument en est favorable, lui-même ou son représentant doit effectuer la démarche directement auprès du Président du CMN par mail ou par courrier accompagnée d'une note circonstanciée, en informant en parallèle la DDE.

En aucun cas, l'administrateur du site ou son représentant ne peut donner une réponse au demandeur sans avoir eu au préalable l'accord du Président du CMN.

GRILLE DES CATEGORIES DE MONUMENTS

Monuments de catégorie A

Ile-de-France

Paris

Arc de Triomphe
Conciergerie
Sainte-Chapelle
Panthéon
Palais-Royal (jardin, galerie, péristyles et boutiques)

Hôtel de Sully
Hôtel de la Marine
Val-de-Marne
Château de Vincennes (donjon, Sainte-Chapelle et casemates)

Monuments de catégorie B

Ile-de-France

Paris

Chapelle expiatoire
Colonne de Juillet à la Bastille

Seine-et-Marne

Château et parc de Champs-sur-Marne
Château de Jossigny

Seine-Saint-Denis

Basilique de Saint-Denis et dépendances

Yvelines

Château et parc de Maisons à Maisons-Laffitte
Domaine de Rambouillet (Laiterie de la Reine et Chaumière aux coquillages)
Domaine national de Saint-Germain-en-Laye (parc et jardin)

Villa Savoye

Hauts-de-Seine

Domaine national de Saint-Cloud
Maison des Jardies à Sèvres

Auvergne - Rhône-Alpes

Puy de Dôme

Château d'Aulteribe

Ain

Monastère royal de Brou

Bourgogne - Franche-Comté

Côte d'Or

Château de Bussy-Rabutin

Saône-et-Loire

Ancienne abbaye de Cluny et musée Ochier

Centre - Val de Loire

Cher

Palais Jacques Cœur à Bourges

Eure-et-Loir

Château de Châteaudun

Indre et Loire

Maison de George Sand à Nohant

Château de Bouges

Château d'Azay-le-Rideau

Grand Est

Aube

Château de la Motte-Tilly

Marne

Palais du Tau à Reims

Meurthe-et-Moselle

Château d'Haroué

Haut de France

Oise

Château de Pierrefonds

Aisne

Château de Villers-Cotterêts – Cité internationale de la langue française

Nord

Villa Cavrois à Croix

Nouvelle Aquitaine

Charente-Maritime

Tours de la Rochelle (Tour de la Chaîne, Tour de la Lanterne et Tour Saint-Nicolas)

Deux-Sèvres

Château d'Oiron

Occitanie

Aude

Château comtal de la cité de Carcassonne

Gard

Remparts d'Aigues-Mortes

Pyrénées Orientales

Forteresse de Salses

Lot

Château de Castelnaud-Bretenoux

Château de Montal

Normandie

Monuments de catégorie C

Paris / Ile-de-France

Statues d'Henri IV, Louis XIV et Jeanne d'Arc

Auvergne - Rhône-Alpes

Ain

Château de Voltaire à Ferney-Voltaire

Allier

Château de Chareil-Cintrat

Haute-Loire

Cloître de la cathédrale du Puy-en-Velay

Puy-de-Dôme

Château de Villeneuve-Lembron

Bourgogne - Franche-Comté

Côte d'Or

Halle aux grains de Nolay

Saône-et-Loire

La Chapelle des Moines de Berzé-la-Ville

Bretagne

Côtes d'Armor

Maison d'Ernest Renan à Tréguier

Manche

Abbaye du Mont-Saint-Michel

Orne

Château de Carrouges

Eure

Abbaye du Bec-Hellouin

Pays de la Loire

Maine-et-Loire

Château d'Angers

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

Abbaye de Montmajour

Site archéologique de Glanum

Alpes Maritimes

Villa Cap Moderne

Villa Kérylos

Var

Abbaye du Thoronet

Finistère

Cairn de Barnenez

Abbaye Saint-Mathieu

Morbihan

Site mégalithique de Locmariaquer

Tumulus Saint-Michel à Carnac

Alignements de Carnac

Centre-Val de Loire

Cher

Crypte et tours de la cathédrale de Bourges

Eure-et-Loir

Tours et trésor de la cathédrale de Chartres

Indre et Loire

Cloître de la Psalette à Tours

Loir-et-Cher

Château de Fougères-sur-Bièvre

Château de Talcy

Grand-Est

Marne

Tours de la cathédrale de Reims

Hauts-de-France

Oise

Château de Compiègne (parc, jardin et théâtre impérial)

Somme

Tours de la cathédrale d'Amiens

Aisne

Château de Coucy

Pas-de-Calais

Colonne de la Grande Armée à Wimille

Nouvelle Aquitaine

Dordogne

Villa gallo-romaine de Montcaret

Château de Puyguilhem

Sites archéologiques des Eyzies de Tayac

Grotte des Combarelles

Grotte de Font-de-Gaume

Gisement de la Laugerie-Haute

Gisement de l'Abri de Moustier

Gisement de la Micoque

Gisement de la Ferrassie

Gisement de l'Abri du Poisson

Grotte de Tayjat

Abri de la Chaumière

Dolmen de Peyrelevade

Abri de Raymond

Abri de Cap Blanc

Gironde

Abbaye de la Sauve-Majeure

Château de Cadillac

Tour Pey-Berland à Bordeaux

Grotte de Pair Non Pair

Pyrénées Atlantiques

Domaine national de Pau (parc et jardin)

Vienne

Site gallo-romain de Sanxay

Ancienne abbaye de Charroux

Occitanie

Aude

Eglise Saint-Nazaire à Carcassonne

Gard

Fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon

Hérault

Hôtel de Lunas à Montpellier

Site archéologique d'Ensérune

Haute-Garonne

Site archéologique de Montmaurin

Lot

Château d'Assier

Tarn-et-Garonne

Château de Gramont

Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue

Pays de la Loire

Vendée

Maison de Clémenceau à St Vincent sur Jard

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes Maritimes

Trophée d'Auguste à la Turbie

Monastère de Saorge

Bouches-du-Rhône

Oppidum d'Entremont

Château d'If

Hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence

Hautes-Alpes

Village fortifié de Mont-Dauphin

Var

Cloître de la cathédrale de Fréjus

Cathédrales

Cathédrale Saint-Caprais d'Agen
Cathédrale Saint-Jean-Baptiste d'Aire sur Adour
Cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence
Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi
Cathédrale Notre-Dame d'Amiens
Cathédrale Saint-Maurice d'Angers
Cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême
Cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Vaast d'Arras
Cathédrale Sainte-Marie d'Auch
Cathédrale Saint-Lazare d'Autun
Cathédrale Notre-Dame des Doms d'Avignon
Cathédrale Notre-Dame-de-Guadalupe à Basse-Terre
Cathédrale Notre-Dame de Bayeux
Cathédrale de Bayonne et son cloître
Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais et cloître
Cathédrale Saint-Jean à Belley
Cathédrale Saint-Jean et Horloge astronomique de Besançon
Cathédrale Saint-Louis de Blois
Cathédrale Saint-André de Bordeaux
Cathédrale Saint-Étienne de Bourges
Cathédrale Saint-Étienne de Cahors
Cathédrale Notre-Dame de Grâce de Cambrai
Cathédrale Saint-Michel de Carcassonne
Basilique Saint-Nazaire de Carcassonne
Cathédrale Sainte-Marie-Majeure de Marseille
Cathédrale Saint-Étienne de Châlons
Cathédrale Saint-François-de-Sales de Chambéry
Cathédrale Notre-Dame de Chartres

Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption à Clermont-Ferrand
Cathédrale Notre-Dame de Coutances
Cathédrale Saint-Jérôme de Digne-les-bains
Cathédrale Saint-Bénigne de Dijon
Cathédrale Notre-Dame d'Évreux
Cathédrale Saint-Léonce de Fréjus
Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption à Gap
Cathédrale Notre-Dame de Grenoble
Cathédrale Saint-Mammès de Langres
Cathédrale Saint-Louis de La Rochelle
Cathédrale de la Sainte-Trinité de Laval
Cathédrale Saint-Julien du Mans
Cathédrale Notre-Dame du Puy-en-Velay
Cathédrale Saint-Étienne de Limoges
Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Luçon
Cathédrale Saint-Jean de Lyon
Cathédrale Saint-Etienne à Meaux
Basilique-cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Privat de Mende
Cathédrale Saint-Étienne de Metz
Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Montauban
Cathédrale Saint-Pierre de Montpellier
Cathédrale Notre-Dame à Moulins
Cathédrale Saint Pierre à Moutiers
Cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation de Nancy
Cathédrale Saint-Pierre de Nantes
Cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte à Nevers
Cathédrale Sainte-Réparate à Nice
Cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Castor de Nîmes
Cathédrale Sainte-Croix d'Orléans
Cathédrale Saint-Antonin de Pamiers

Cathédrale Saint-Front de Périgueux
Cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Perpignan
Cathédrale Saint-Pierre de Poitiers
Baptistère Saint-Jean de Poitiers
Cathédrale Saint-Corentin à Quimper
Cathédrale Notre-Dame de Reims
Cathédrale Saint-Pierre à Rennes
Cathédrale Notre-Dame de Rodez
Cathédrale Notre-Dame de Rouen
Cathédrale Saint-Étienne à Saint-Brieuc
Cathédrale Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André de Saint-Claude
Cathédrale Saint-Denis de Saint-Denis-de-la-Réunion
Cathédrale Saint-Dié de Saint-Dié-des-Vosges
Cathédrale Saint-Pierre de Saint-Flour
Cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Maurienne
Cathédrale Notre-Dame de Sées
Cathédrale Saint-Étienne de Sens
Cathédrale Saint-Gervais-et-Saint-Protais de Soissons
Cathédrale de Strasbourg
Cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède à Tarbes
Cathédrale Saint-Étienne de Toulouse
Cathédrale Saint-Gatien de Tours
Eglise Saint-Julien de Tours
Cathédrales Saint-Pierre et Saint Paul de Troyes
Cathédrale Notre-Dame de Tulle
Cathédrale Saint-Apollinaire de Valence
Cathédrale Saint-Pierre et trésor à Vannes
Cathédrale Notre-Dame de Verdun
Cathédrale Saint-Vincent à Viviers
Cathédrale Saint-Louis de Versailles

CREDITS IMAGES

Château de Champs-sur-Marne © Centre des monuments nationaux

Cathédrale Notre-Dame de Paris © David Koskas / Centre des monuments nationaux

Panthéon © Benjamin Gavaudo / Centre des monuments nationaux

Château de Pierrefonds © Shine Limited / BBC / Centre des monuments nationaux

Domaine du Palais-Royal © Carole Bethuel / Netflix / Centre des monuments nationaux